Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/3977

20.8.2025

RECOMMANDATION DU CONSEIL

du 8 juillet 2025

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Tchéquie

(C/2025/3977)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) nº 1466/97 du Conseil ([1]), et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

Considérations générales

(1) Le règlement (UE) 2024/1263, qui est entré en vigueur le 30 avril 2024, précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui vise à promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et à prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et aux exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre. En outre, le règlement encourage les États membres à s'approprier la politique budgétaire et axe davantage celle-ci sur le moyen terme, tout en visant une application plus efficace et plus cohérente des règles. Chaque État membre doit présenter au Conseil et à la Commission un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, contenant ses engagements en matière budgétaire, et en matière de réformes et d'investissements sur un horizon de quatre ou cinq ans, en fonction de la durée de la législature nationale. La trajectoire des dépenses nettes ([2]), dans chacun de ces plans, doit être conforme aux exigences du règlement, et notamment aux obligations de placer ou de maintenir la dette publique sur une trajectoire descendante plausible avant la fin de la période d'ajustement, ou de la maintenir à des niveaux prudents inférieurs à 60 % du produit intérieur brut (PIB) et de ramener et/ou de maintenir le déficit public en dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB prévue par le traité à moyen terme. Lorsqu'un État membre s'engage à mettre en œuvre un ensemble pertinent de réformes et d'investissements conformément aux critères énoncés dans le règlement, la période d'ajustement peut être prolongée, de trois ans au maximum.

([1]) JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj.

([2]) Aux termes de l'article 2, point 2), du règlement (UE) 2024/1263, on entend par «dépenses nettes» les dépenses publiques, déduction faite i) des dépenses d'intérêts, ii) des mesures discrétionnaires en matière de recettes; iii) des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'Union; iv) des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union; v) des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage; et vi) des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires.

(2) Le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil ([3]), qui a établi la facilité pour la reprise et la résilience (ci-après dénommée la «facilité»), est entré en vigueur le 19 février 2021. La facilité apporte un soutien financier aux États membres, créant une impulsion budgétaire financée par l'Union européenne (UE), pour la mise en œuvre de réformes et d'investissements. Conformément aux priorités du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, la facilité favorise la reprise économique et sociale par la mise en œuvre de réformes et d'investissements durables tendant, en particulier, à promouvoir les transitions écologique et numérique et à rendre les économies des États membres plus résilientes. Elle contribue également à renforcer les finances publiques et à stimuler la croissance et la création d'emplois à moyen et à long termes, à améliorer la cohésion territoriale au sein de l'Union et à soutenir la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

(3) Le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil ([4]) (ci-après dénommé le «règlement REPowerEU»), adopté le 27 février 2023, vise à éliminer progressivement la dépendance de l'Union à l'égard des importations de combustibles fossiles russes. Cet effort contribue à garantir la sécurité énergétique de l'Union en diversifiant son approvisionnement énergétique et en augmentant son utilisation des énergies renouvelables, ses capacités de stockage de l'énergie et son efficacité énergétique. La Tchéquie a ajouté un chapitre REPowerEU à son plan national pour la reprise et la résilience, afin de financer des réformes et des investissements clés qui contribueront à la réalisation des objectifs REPowerEU.

(4) Le 1er juin 2021, la Tchéquie a présenté à la Commission son plan national pour la reprise et la résilience, conformément à l'article 18, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/241. En vertu de l'article 19 de ce règlement, la Commission a évalué la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence du plan pour la reprise et la résilience selon les lignes directrices concernant l'évaluation figurant à l'annexe V dudit règlement. Le 8 septembre 2021, le Conseil a adopté sa décision d'exécution relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Tchéquie ([5]), laquelle a été modifiée le 16 octobre 2023 en vertu de l'article 18, paragraphe 2, du règlement pour actualiser la contribution financière maximale au titre du soutien financier non remboursable, ainsi que pour inclure le chapitre REPowerEU ([6]). La libération des tranches est subordonnée à l'adoption d'une décision de la Commission, conformément à l'article 24, paragraphe 5, du règlement, indiquant que la Tchéquie a atteint de manière satisfaisante les jalons et cibles pertinents établis dans la décision d'exécution du Conseil. Les jalons et cibles ne peuvent être considérés comme atteints de manière satisfaisante qu'en l'absence de régression sur les jalons et cibles de la même réforme ou du même investissement précédemment atteints.

(5) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Tchéquie ([7]). Ce plan, présenté conformément à l'article 11 et à l'article 36, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2024/1263, couvre la période 2025-2028 et présente un ajustement budgétaire sur quatre ans.

(6) Le 26 novembre 2024, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) no 1176/2011, le rapport sur le mécanisme d'alerte 2025, dans lequel la Tchéquie n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro et une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2025, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ([8]) le 13 mai 2025 et le rapport conjoint sur l'emploi le 10 mars 2025.

(7) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'UE sur les cinq prochaines années. La boussole met en avant les trois impératifs de transformation pour une croissance économique durable: i) l'innovation; ii) la décarbonation et la compétitivité; et iii) la sécurité. Afin de combler le retard d'innovation, l'UE entend favoriser l'innovation industrielle, soutenir la croissance des jeunes entreprises au moyen d'initiatives telles que la stratégie de l'UE en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion, et promouvoir l'adoption de technologies avancées comme l'intelligence artificielle et l'informatique quantique. Poursuivant l'objectif d'une économie plus verte, la Commission a présenté un plan d'action global pour une énergie abordable et un pacte pour une industrie propre, visant à garantir que la transition

([3]) Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

([4]) Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) no 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).

([5]) Décision d'exécution du Conseil du 8 septembre 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Tchéquie (ST 11047/21 INIT; ST 11047/21 ADD 1).

([6]) Décision d'exécution du Conseil du 16 octobre 2023 modifiant la décision d'exécution du 8 septembre 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Tchéquie (ST 13383/23 INIT; ST 13383/23 ADD 1).

([7]) Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel à moyen terme de la Tchéquie (JO C, C/2025/666, 10.2.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/666/oj).

([8]) Recommandation du Conseil du 13 mai 2025 concernant la politique économique de la zone euro (JO C, C/2025/2782, 22.5.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2782/oj).

vers une énergie propre reste efficace par rapport à son coût, ne nuit pas à la compétitivité, en particulier pour les secteurs à forte intensité énergétique, et est un moteur de croissance. Afin de réduire ses dépendances excessives et d'accroître sa sécurité, l'Union est déterminée à renforcer ses partenariats commerciaux mondiaux, à diversifier ses chaînes d'approvisionnement et à sécuriser son accès aux matières premières critiques et aux sources d'énergie propres. La mise en œuvre de ces priorités s'appuie sur des catalyseurs horizontaux, à savoir la simplification de la réglementation, l'approfondissement du marché unique, le financement de la compétitivité et une union de l'épargne et des investissements, la promotion des compétences et d'emplois de qualité, et une meilleure coordination des politiques de l'UE. La boussole pour la compétitivité est alignée sur le Semestre européen, de manière que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

(8) En 2025, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité. La pleine mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience reste essentielle à la réalisation des priorités stratégiques du Semestre européen, car ces plans permettent aux pays concernés de relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis identifiés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées ces dernières années. Ces recommandations par pays conservent leur pertinence pour les plans pour la reprise et la résilience modifiés conformément à l'article 21 du règlement (UE) 2021/241.

(9) Les recommandations par pays de 2025 pointent tous les grands défis de politique économique auxquels les mesures prévues dans les plans pour la reprise et la résilience répondent insuffisamment, en tenant compte des défis pertinents déjà mis en évidence dans les recommandations par pays de 2019 à 2024.

(10) Le 4 juin 2025, la Commission a publié le rapport 2025 pour la Tchéquie. Ce rapport évalue les progrès accomplis par la Tchéquie dans les suites données aux recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées et fait le point de la mise en œuvre, par la Tchéquie, de son plan pour la reprise et la résilience. Sur la base de cette analyse, il mentionne les défis les plus pressants auxquels la Tchéquie est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par la Tchéquie dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union pour 2030 en matière d'emploi, de compétences, et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

Évaluation du rapport d'avancement annuel

(11) Le 21 janvier 2025, le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux suivants pour les dépenses nettes de la Tchéquie: 4,5 % en 2025, 2,5 % en 2026, 2,6 % en 2027 et 2,9 % en 2028, ce qui correspond aux taux de croissance cumulés calculés par référence à l'année 2023 de 10,1 % en 2025, de 12,9 % en 2026, de 15,8 % en 2027 et de 19,2 % en 2028. Le 30 avril 2025, la Tchéquie a présenté son rapport d'avancement annuel ([9]) sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis identifiés dans les recommandations par pays du Semestre européen. Ce rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par la Tchéquie sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.

(12) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a recommandé d'activer de manière coordonnée la clause dérogatoire nationale du pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE en vue d'une augmentation rapide et significative des dépenses de défense, et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025. À la suite de la demande formulée par la Tchéquie le 22 mai 2025, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté, le 8 juillet 2025, une recommandation autorisant la Tchéquie à s'écarter des taux de croissance maximaux recommandés pour les dépenses nettes et à les dépasser ([10]).

(13) D'après les données validées par Eurostat ([11]), le déficit public de la Tchéquie s'est réduit, passant de 3,8 % du PIB en 2023 à 2,2 % en 2024, tandis que la dette publique a augmenté, passant de 42,5 % du PIB à la fin de 2023 à 43,6 % à la fin de 2024. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à un taux de croissance des dépenses nettes de 0,0 % en 2024. Dans son rapport d'avancement annuel, la Tchéquie estime à 2,8 % la croissance des dépenses nettes en 2024. D'après la Commission, la croissance des dépenses nettes a été inférieure à ce qu'indique le rapport d'avancement annuel. La différence entre les calculs de la Commission et les estimations des

([9]) Les rapports annuels d'avancement 2025 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr.

([10]) Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 autorisant la Tchéquie à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en application du règlement (UE) 2024/1263 (Activation de la clause dérogatoire nationale) (JO C, C/2025/3962, 20.8.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3962/oj).

([11]) Eurostat, Euro-indicateurs, 22.4.2025.

autorités nationales s'explique par le fait que les dépenses ponctuelles comptabilisées par la Commission pour 2023 créent une base plus élevée pour 2024 et par l'incidence des mesures discrétionnaires en matière de recettes due à des différences méthodologiques entre la Tchéquie et la Commission. D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire ([12]), incluant les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était restrictive à concurrence de 2,4 % du PIB en 2024.

(14) D'après le rapport d'avancement annuel, le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires de la Tchéquie prévoit une croissance du PIB réel de 2,0 % en 2025, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,3 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 1,9 % en 2025 et de 2,1 % en 2026, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,2 % en 2025 et à 2,0 % en 2026.

(15) Le rapport d'avancement annuel annonce un maintien du déficit public à 2,2 % du PIB en 2025, tandis que le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour atteindre 44,5 % à la fin de 2025. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 3,3 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur un déficit public de 2,3 % du PIB en 2025. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 4,0 % en 2025. Cette projection de la croissance des dépenses nettes plus élevée que ce qu'indique le rapport d'avancement annuel est due aux prévisions moins élevées de la Commission concernant le cofinancement national des programmes de l'UE en 2025 et à la comptabilisation, par la Commission, de dépenses ponctuelles plus faibles pour 2025. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui comprend à la fois des dépenses financées au niveau national et au niveau de l'UE, devrait être globalement neutre en 2025. Le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour s'établir à 44,5 % à la fin de 2025. L'augmentation de ce ratio en 2025 reflète principalement le solde nominal négatif, partiellement compensé par la croissance du PIB nominal.

(16) D'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, des dépenses publiques représentant 0,6 % du PIB devraient être financées par un soutien non remboursable («subventions») de la facilité pour la reprise et la résilience en 2025, contre 0,4 % du PIB en 2024. Les dépenses financées par un soutien non remboursable de la facilité pour la reprise et la résilience permettent des investissements de qualité et des réformes de nature à améliorer la productivité qui n'ont pas d'incidence directe sur le solde et la dette publics de la Tchéquie.

(17) Les dépenses publiques de défense de la Tchéquie ont représenté 0,9 % du PIB en 2021, 1,0 % du PIB en 2022 et 1,2 % du PIB en 2023 ([13]). Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses de défense devraient s'établir à 1,3 % du PIB tant en 2024 qu'en 2025. Cela correspond à une augmentation de 0,4 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021. La période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028) permettrait à la Tchéquie de revoir les priorités en matière de dépenses publiques ou d'augmenter les recettes publiques, afin que la hausse durable des dépenses de défense ne compromette pas la viabilité budgétaire à moyen terme.

(18) D'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses nettes de la Tchéquie devraient augmenter de 4,0 % en 2025, leur croissance cumulée sur 2024 et 2025 s'élevant aussi à 4,0 %. D'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, le taux de croissance des dépenses nettes de la Tchéquie en 2025 devrait être inférieur au taux de croissance maximal recommandé, aussi bien en termes annuels qu'en cumul sur 2024 et 2025.

(19) Le rapport d'avancement annuel ne contient pas de projections budgétaires au-delà de 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur un déficit public de 2,2 % du PIB en 2026. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 4,8 % en 2026. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui comprend à la fois des dépenses financées au niveau national et au niveau de l'UE, devrait être globalement neutre en 2026. Selon la Commission, le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter et atteindre 45,4 % d'ici à la fin de 2026. L'augmentation de ce ratio en 2026 reflète principalement le solde nominal négatif, partiellement compensé par la croissance du PIB nominal.

([12]) L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

([13]) Eurostat, dépenses publiques sur la base de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). En raison des différences méthodologiques entre les définitions de la CFAP et de l'OTAN, la définition des dépenses au sens de la CFAP peut différer de la définition des dépenses au sens de l'OTAN.

Principaux défis

(20) Le système d'imposition et de prestations sociales fait peser une lourde charge sur les travailleurs à bas salaires. En raison du niveau élevé des cotisations sociales et de santé (non déductibles) et de la dégressivité des prestations sociales en fonction du revenu, ces travailleurs ne tirent souvent du travail qu'un avantage financier limité, voire nul. Pour un travailleur célibataire gagnant 50 % du salaire moyen et sans enfants, la Tchéquie est l'un des États membres de l'UE où le coin fiscal — c'est-à-dire l'écart entre la rémunération nette et le coût que celle-ci représente pour l'employeur — est le plus élevé, et il ne cesse d'augmenter depuis plus de 10 ans. En Tchéquie, l'ampleur des trappes à inactivité et à chômage (taxation des personnes entrant sur le marché du travail) est supérieure à la moyenne de l'UE, ce qui décourage les travailleurs à bas salaires et les travailleurs à temps partiel de travailler. Si l'on ajustait la fiscalité du travail pour réduire la charge qui pèse sur les travailleurs à bas salaires, un plus grand nombre d'entre eux entreraient sur le marché du travail et même, pour certains, passeraient d'un emploi informel ou précaire à un emploi formel et traditionnel. Si cette mesure se doublait d'un recours accru aux instruments sous-utilisés de fiscalité environnementale et foncière, le système fiscal deviendrait plus favorable à la croissance.

(21) En 2023, le ratio global des recettes fiscales au PIB de la Tchéquie (34 %) a été nettement inférieur à la moyenne de l'Union (39 %). Il serait possible de soutenir la croissance économique et la viabilité budgétaire en accroissant la part des impôts les moins préjudiciables à la croissance. Les taxes foncières récurrentes entrent dans cette catégorie, mais leur produit est minime et ne représente que 0,2 % du PIB (contre 0,9 % du PIB en moyenne dans l'Union en 2023). Si leur part dans le PIB a légèrement augmenté en 2024 et devrait continuer d'augmenter dans les années à venir, il reste que la fiscalité foncière des bâtiments et unités de bâtiments conserve comme base la superficie des biens immobiliers. En conséquence, la fiscalité n'évolue pas en fonction de la valeur des biens immobiliers et des biens de même valeur sont taxés inégalement. La mise en œuvre d'un système d'impôt foncier fondé sur la valeur marchande des biens immobiliers permettrait à la Tchéquie d'actualiser régulièrement la valeur des biens immobiliers. S'il était combiné à des mesures de protection des ménages à faibles revenus, ce système renforcerait l'efficacité de l'impôt en tant qu'outil permettant d'atténuer les hausses des prix de l'immobilier et d'exploiter le parc de logements de la manière la plus productive possible. Ainsi, l'accès au logement serait plus abordable et la mobilité géographique des travailleurs serait meilleure, ce qui soutiendrait la croissance économique et augmenterait encore les recettes tirées des taxes foncières récurrentes. En 2024, les taux de l'impôt foncier ont été augmentés d'environ 80 % en moyenne. En outre, la possibilité pour les communes d'ajuster les recettes fiscales a été élargie par l'application de coefficients et l'indexation des taux d'imposition sur l'inflation, et non sur l'évolution de la valeur des biens immobiliers, a été introduite.

(22) Le solde budgétaire structurel de la Tchéquie s'est dégradé, passant d'un niveau proche de l'équilibre en moyenne sur la période 2014-2019 à - 1,7 % en 2024. Cette dégradation s'explique par des mesures permanentes, telles que la réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'augmentation des dépenses de retraite et de défense, qui n'ont pas été financées par une augmentation équivalente des recettes. En 2023 et 2024, la Tchéquie a adopté des réformes législatives visant à répondre à la recommandation spécifique de longue date sur les retraites. Ces réformes portent l'âge légal de départ à la retraite à 67 ans d'ici à 2056, ralentissent la croissance des retraites nouvellement accordées, réduisent la durée maximale de la retraite anticipée et durcissent les conditions d'admissibilité à la retraite anticipée. Elles devraient permettre de relever l'âge effectif de départ à la retraite et de limiter l'augmentation des dépenses publiques de retraite à long terme de 1,9 point de pourcentage du PIB ([14]). La mise en œuvre intégrale des réformes des retraites récemment adoptées contribuerait à atténuer la pression des dépenses liées au vieillissement et les risques qui en découlent pour la viabilité des finances publiques.

(23) Des risques subsistent pour la viabilité des finances publiques. À partir de 2025, les retraités actifs ont droit à un rabais sur leurs cotisations d'assurance sociale. Un soutien à l'employabilité des travailleurs âgés ne demandant pas de pension de retraite, fondé sur une analyse coûts-avantages appropriée des raisons qui poussent les personnes proches de la retraite à travailler plus longtemps, réduirait encore les risques pour la viabilité des finances publiques.

(24) Conformément à l'article 19, paragraphe 3, point b), du règlement (UE) 2021/241, et à l'annexe V, critère 2.2, dudit règlement, le plan pour la reprise et la résilience prévoit un vaste ensemble de réformes et d'investissements qui se renforcent mutuellement et qui doivent être mis en œuvre d'ici à 2026. Ceux-ci doivent permettre au pays de relever efficacement l'ensemble, ou une partie significative, des défis recensés dans les recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées. Dans ce délai serré, il est essentiel de parachever la mise en œuvre effective du plan pour la

([14]) https://economy-finance.ec.europa.eu/publications/2024-ageing-report-economic-and-budgetary-projections-eu-member-states-2022-2070_en.

reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU, pour renforcer la compétitivité à long terme de la Tchéquie par les transitions écologique et numérique, tout en veillant à l'équité sociale. La communication de la Commission intitulée «NextGenerationEU — La voie vers 2026», adoptée le 4 juin 2025, précise le calendrier applicable à la clôture de la facilité et fournit des orientations aux États membres pour maximiser la mise en œuvre d'ici au 31 août 2026, y compris sur la manière de rationaliser davantage leurs PRR, expose les principales options à prendre en considération lors de leur révision et souligne l'importance d'une planification conjointe minutieuse de la présentation des dernières demandes de paiement en 2026. La Tchéquie a déjà progressé dans la mise en œuvre des réformes et des investissements dans le cadre de son plan pour la reprise et la résilience. Afin d'honorer les engagements du plan pour la reprise et la résilience au plus tard en août 2026, il est essentiel que la Tchéquie accélère la mise en œuvre des réformes et des investissements en relevant les défis pertinents. L'absorption des fonds pour la reprise et la résilience est particulièrement entravée par les capacités administratives insuffisantes de certains organismes chargés de la mise en œuvre. Ce phénomène est particulièrement visible dans les domaines qui nécessitent davantage d'expertise, tels que les transitions écologique et numérique. L'absorption est également limitée par l'utilisation à la fois faible et inefficace des instruments financiers, ainsi que par le ciblage insuffisant des aides non remboursables. Il demeure essentiel d'associer systématiquement les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient le plan pour la reprise et la résilience, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre.

(25) La mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, qui fait appel au soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ), du Fonds social européen plus (FSE+) et du Fonds de cohésion (FC), s'est accélérée en Tchéquie. Il importe de poursuivre les efforts tendant à garantir la mise en œuvre rapide de ces programmes, tout en maximisant leur impact sur le terrain. Dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, la Tchéquie prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance tout en renforçant la cohésion sociale. Dans le même temps, la Tchéquie reste confrontée à des défis, notamment ceux liés à la nécessité de stimuler son potentiel d'innovation, y compris en investissant dans les technologies critiques, aux tensions croissantes dans le domaine du logement ainsi qu'aux pénuries et aux inadéquations de compétences. Conformément à l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060, la Tchéquie est tenue, dans le cadre de l'examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, de réexaminer chaque programme en tenant compte, entre autres, des défis mis en évidence dans les recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées en 2024. Les propositions de la Commission adoptées le 1er avril 2025 ([15]) prévoient de prolonger au-delà du 31 mars 2025 le délai de présentation d'une évaluation — par programme — des résultats de l'examen à mi-parcours. Elles prévoient également d'offrir une certaine souplesse pour accélérer la mise en œuvre des programmes et d'encourager les États membres à allouer des ressources au titre de la politique de cohésion à cinq priorités stratégiques de l'Union, à savoir la compétitivité dans les technologies stratégiques, la défense, le logement, la résilience dans le domaine de l'eau et la transition énergétique, et à des investissements dans des compétences de secteurs prioritaires tout en continuant de mettre l'accent sur les personnes en situation de grande vulnérabilité dans les programmes du FSE+.

(26) La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) permet d'investir dans une priorité stratégique essentielle de l'UE en renforçant la compétitivité de l'UE. La plateforme STEP fait appel à onze fonds existants de l'UE. Les États membres peuvent également contribuer au programme InvestEU, qui soutient les investissements dans des domaines prioritaires. La Tchéquie pourrait tirer le meilleur parti de ces initiatives pour soutenir le développement ou la fabrication de technologies critiques, notamment des technologies propres et économes en ressources.

(27) Au-delà des défis économiques et sociaux auxquels visent à répondre le plan pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'UE, la Tchéquie devrait s'attaquer efficacement aux autres défis liés à la décarbonation, à l'administration publique, à l'environnement des entreprises et aux compétences et à l'éducation.

(28) La Tchéquie a entamé d'importantes réformes de sa fonction publique afin d'en améliorer le fonctionnement, notamment en modifiant les lois sur la fonction publique, tant au niveau national qu'au niveau régional, ce qui a permis de limiter la durée des mandats pour les plus hauts postes et d'assouplir les conditions de recrutement. Toutefois, des difficultés systémiques persistent pour ce qui est d'attirer et de retenir des professionnels qualifiés et de développer leurs compétences, en particulier dans les fonctions d'experts, de gestionnaires et de spécialistes du numérique. La fragmentation de la gestion des ressources humaines et le niveau relativement bas des salaires dans le secteur public sapent la compétitivité de l'administration publique en tant qu'employeur. L'impact potentiel des réformes n'a pas fait l'objet d'un suivi adéquat et il est difficile de suivre les progrès en raison du manque de données. Il est essentiel de renforcer la capacité de l'administration publique tchèque à attirer, retenir et développer les talents afin d'accroître l'efficacité et la qualité des services fournis et, par là même, de stimuler la compétitivité et le développement économique.

(29) Les performances du secteur public sont restées relativement stables, mais des lacunes en matière de planification stratégique, de coordination interservices et d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes continuent de saper la qualité et la cohérence des politiques. L'absence d'un cadre global pour la planification des investissements à long terme nuit à la mise en œuvre des politiques et amoindrit leur impact. Un renforcement du pilotage stratégique et un décloisonnement des services amélioreraient la cohérence et l'exécution des politiques.

([15]) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours, COM (2025) 123 final.

(30) Comme le prévoit la boussole pour la compétitivité, toutes les institutions européennes, nationales et locales doivent déployer des efforts importants pour élaborer des règles plus simples et accélérer les procédures administratives. La Commission s'est fixé des objectifs ambitieux visant à réduire la charge administrative d'au moins 25 %, et d'au moins 35 % pour les PME. Pour atteindre ces objectifs, elle a créé de nouveaux outils. Elle entend notamment soumettre le corpus législatif de l'UE à un test de résistance et renforcer le dialogue entre les parties prenantes. Afin d'être à la hauteur de cette ambition, la Tchéquie doit également prendre des mesures. 72 % des entreprises considèrent que la complexité des procédures administratives leur pose un problème lorsqu'elles exercent leurs activités en Tchéquie ([16]).

(31) Des défis subsistent en ce qui concerne la capacité de mise en œuvre de l'administration publique. Les processus tels que l'aménagement du territoire restent complexes et lents, ce qui devient une contrainte majeure pour l'environnement des entreprises, la compétitivité et le développement économique. C'est ce qui explique en grande partie pourquoi la Tchéquie dispose de la septième plus petite surface de construction par personne ayant fait l'objet d'un permis dans l'UE en 2023. Ces problèmes entravent l'activité des entreprises en ralentissant le développement des projets commerciaux et en en augmentant le coût, en freinant le déploiement des infrastructures numériques à haut débit, en renchérissant l'énergie (compte tenu de la lenteur de la modernisation des infrastructures énergétiques) et en réduisant la mobilité de la main-d'œuvre (compte tenu de l'offre insuffisante de logements abordables). L'accès à un logement abordable est rendu encore plus difficile par des incitations fiscales non optimales, qui n'encouragent pas l'utilisation des sols, subventionnent les achats de logements plutôt que leur construction et privilégient les loyers à court terme au détriment de ceux à long terme. Les règles en matière d'aménagement du territoire sont particulièrement contraignantes dans les grandes villes, où il faut parfois plus de dix ans pour mettre à jour un plan d'urbanisme. Il est nécessaire d'engager une réforme pour accélérer le processus, notamment en ajustant les compétences et en introduisant des exigences d'aménagement différentes selon la taille de la surface de construction. Grâce à ces mesures, l'aménagement urbain pourrait devenir beaucoup plus efficace et réactif. Pour ce qui est des procédures d'octroi de permis, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le cadre juridique et, dans une certaine mesure, la numérisation, mais les effets positifs ne sont pas encore visibles sur le terrain. Renforcer encore la numérisation ainsi que la capacité et la gestion des services d'urbanisme pourrait contribuer à accélérer le processus.

(32) En Tchéquie, la fragmentation de la gouvernance municipale est un défi considérable pour la compétitivité, car elle limite l'efficacité administrative et l'utilisation efficace des fonds de l'UE, notamment en ce qui concerne les petites communes et les parties prenantes locales. Un nouveau cadre juridique laisse aux communautés de communes une certaine marge en matière de fourniture conjointe de services et d'échange de personnel, mais cette possibilité n'est que très peu utilisée. Un renforcement de la coopération intercommunale, y compris par le renforcement de l'adoption du nouveau cadre juridique pour les communautés de communes, la professionnalisation des pratiques de passation de marchés et la fourniture d'un soutien accru aux bénéficiaires (par l'intermédiaire des gestionnaires de projets, des plateformes de services conjointes et d'orientations) permettraient d'accroître la capacité et l'efficacité de l'administration locale et de stimuler la cohésion régionale.

(33) La Tchéquie dispose d'un potentiel inexploité pour doper sa compétitivité, notamment dans les régions structurellement défavorisées. Les pertes de compétitivité ont été particulièrement marquées dans ces régions (à savoir les régions de Karlovarský, Ústecký et Moravskoslezský), comme l'attestent les sorties nettes de jeunes. Il manque un soutien efficace pour renforcer les capacités administratives de ces régions.

(34) Les ménages tchèques affichent un taux d'épargne plus élevé que la moyenne de l'UE, les espèces et dépôts constituant 42,7 % de leurs actifs, ce qui est, là encore, supérieur à la moyenne de l'UE. La mobilisation de ces actifs pour financer, par l'intermédiaire des marchés des capitaux, le processus impérieux de décarbonation et la numérisation de l'économie pourrait permettre de débloquer des financements supplémentaires en faveur des entreprises dont les principales sources de financement sont l'autofinancement et les prêts bancaires. Augmenter la part actuelle (6,6 %) des actions et obligations cotées dans l'éventail des sources de financement des entreprises pourrait considérablement stimuler la compétitivité de la Tchéquie et réduire l'incidence de l'inflation sur l'épargne des ménages.

(35) La mobilisation de fonds publics reste essentielle pour attirer des fonds privés qui soutiendront la compétitivité. Le taux d'utilisation des instruments financiers, tels que les instruments renouvelables soutenus par le Fonds de cohésion, reste faible en Tchéquie (2,36 % contre 9 % en moyenne dans l'UE). De plus, l'expérience tirée de la mise en œuvre des instruments financiers dans le cadre de la FRR montre qu'il est possible d'améliorer et d'étendre l'utilisation de ces instruments pour encourager l'investissement privé dans l'économie tchèque et favoriser l'abandon progressif des aides non remboursables. Toutefois, la banque nationale de développement continue de fonctionner en deçà de son plein potentiel, avec une force de frappe limitée par rapport à ses homologues de l'UE et une capacité administrative insuffisante. Il conviendrait de renforcer ses capacités afin qu'elle libère son potentiel et contribue, sans évincer les établissements financiers privés, à remédier aux défaillances du marché et au manque de capital-risque pour stimuler l'innovation.

([16]) «Attitude des entreprises vis-à-vis de la corruption dans l'UE», rapport Eurobaromètre Flash (avril 2024).

(36) Le soutien à l'écosystème des entreprises dérivées et des start-up, y compris la création et l'expansion d'entreprises, reste essentiel pour accélérer la croissance et l'innovation. Les difficultés de financement, la pénurie de travailleurs qualifiés et la complexité administrative sont des défis auxquels les start-up restent confrontées. Les entreprises tchèques continuent de citer la complexité des procédures administratives comme un sérieux obstacle à leurs activités (72 % contre 66 % en moyenne dans l'UE). C'est le cas, par exemple, des start-up, qui n'utilisent pas les plans d'options sur actions à leurs salariés parce que le cadre applicable ne reflète pas les besoins réels des entreprises. Afin d'améliorer l'attractivité et la compétitivité des entreprises tchèques innovantes, il serait utile d'accroître le soutien aux start-up et aux entreprises dérivées en débloquant des financements, de renforcer leur attractivité auprès des travailleurs qualifiés et de réduire la charge administrative, notamment en optimisant le cadre régissant les options sur actions pour salariés.

(37) Les performances de la Tchéquie en matière d'innovation continuent de pâtir de l'inefficacité du transfert de technologies et de connaissances, ainsi que de la faiblesse des liens entre le monde universitaire et les entreprises. Les dépenses publiques de recherche et développement (R & D) financées par les entreprises ne représentent encore que la moitié environ de la moyenne de l'Union (0,024 % du PIB, contre 0,050 %), et elles diminuent depuis quelques années, ce qui démontre que les universités et les entreprises coopèrent peu (et qu'elles ne sont pas incitées à le faire). Cette situation pèse lourdement sur le transfert des résultats de la recherche dans l'économie et limite la capacité d'innovation de la Tchéquie, comme l'atteste, par exemple, le faible taux de dépôts de brevets, inférieur à la moyenne de l'UE (le nombre total de brevets déposés en Tchéquie au titre du traité de coopération en matière de brevets est égal à 0,7 par milliard d'euros de PIB en 2022, contre 2,8 en moyenne dans l'UE). Des mesures visant à améliorer et à renforcer structurellement le transfert de technologies en Tchéquie, qui seraient conçues spécialement pour renforcer l'efficacité de ce transfert et pour faciliter la création d'entreprises dérivées, pourraient contribuer à relever ce défi.

(38) Il est possible d'améliorer l'organisation du soutien public aux entreprises innovantes. Seul un tiers des entreprises participant systématiquement à la R & D a recours à un soutien public indirect sous la forme d'incitations fiscales en faveur de la R & D; la proportion de petites et jeunes entreprises recourant à ces incitations est encore plus faible. Les mesures visant à améliorer cette situation devraient être combinées à des mesures visant à rendre le régime de déduction fiscale pour les activités de R & D plus attrayant pour les entreprises et à réduire les formalités administratives.

(39) Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Tchéquie a cherché à remédier à sa forte dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles en provenance de Russie en diversifiant ses approvisionnements en gaz. Elle reste néanmoins fortement dépendante des combustibles fossiles importés, le charbon, le pétrole et le gaz représentant, respectivement, 28,7 %, 25 % et 15 % de son bouquet énergétique en 2023. En outre, le secteur des transports représente la plus grande part de la consommation finale d'énergie (30,9 % du total), suivi des ménages (28,2 %) et de l'industrie (26,2 %). Sa forte dépendance à l'égard de ces combustibles expose le pays aux flambées de prix, avec des effets négatifs considérables pour les ménages et l'industrie à forte intensité énergétique. Pour réduire cette dépendance, il est essentiel d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, en mettant particulièrement l'accent sur les énergies renouvelables à grande échelle. Un autre élément clé est l'accélération des investissements dans la décarbonation des secteurs du chauffage et de l'industrie.

(40) La Tchéquie a réformé son cadre législatif régissant le déploiement des sources d'énergie renouvelables, mais d'autres incitations et investissements massifs sont nécessaires pour assurer la stabilité et la prévisibilité du marché. Cela permettrait d'attirer également des investissements privés supplémentaires dans les énergies renouvelables. Les enchères pour les énergies renouvelables et les accords d'achat d'électricité sont encore très peu utilisés en Tchéquie, le premier accord d'entreprise ayant été conclu en 2021. L'organisation d'enchères d'électricité et la généralisation des contrats à long terme pourraient, davantage que les régimes d'aide traditionnels, permettre le développement de projets à plus grande échelle dans le domaine des énergies renouvelables et favoriser la décarbonation des industries à forte intensité énergétique.

(41) La capacité limitée du réseau de distribution de la Tchéquie et sa nécessaire modernisation continuent d'entraver le déploiement des sources d'énergie renouvelables ainsi que le rythme des investissements dans les énergies renouvelables. Bien que la Tchéquie ait récemment adopté des réformes visant à raccourcir les files d'attente de raccordement au réseau et à accroître la transparence, le niveau des investissements reste inférieur à ce qu'il faudrait pour permettre le raccordement de nouvelles sources d'énergie renouvelables, un accroissement de l'électrification, le développement de la mobilité durable, une amélioration des services de flexibilité sans combustibles fossiles, tels que les systèmes de stockage de l'énergie, et le développement des compteurs intelligents. Le centre de données sur l'électricité a lancé des opérations de partage d'énergie. La phase finale, qui rendra possible la fourniture de services de flexibilité, a toutefois pris du retard.

(42) La Tchéquie a l'une des intensités énergétiques les plus élevées de l'UE, ce qui signifie qu'elle gagnerait à accroître les économies d'énergie en privilégiant les rénovations lourdes. Malgré les programmes actuels de soutien à la rénovation, la consommation finale d'énergie des bâtiments, en particulier des bâtiments publics, reste élevée. Cela s'explique en partie par le ratio élevé entre le prix de l'électricité et le prix du gaz, qui encourage l'utilisation du gaz

pour le chauffage et freine l'adoption des pompes à chaleur ainsi que l'électrification. Une intensification des mesures de décarbonation du secteur du chauffage et de soutien au chauffage et au refroidissement renouvelables encouragerait la production de technologies propres en Tchéquie (par exemple, des pompes à chaleur). Le recours à des instruments financiers innovants, tels que les contrats de performance énergétique, pourrait accélérer le rythme de la rénovation des bâtiments publics et soutenir les efforts déployés par la Tchéquie pour atteindre l'objectif de réduire d'ici à 2030 la consommation d'énergie des bâtiments de 8 % par rapport aux niveaux de 2020.

(43) La compétitivité et la productivité sont entravées par la pénurie de main-d'œuvre. La Tchéquie pourrait accroître le taux d'emploi des femmes ayant de jeunes enfants, compte tenu du faible taux de femmes occupant un emploi plusieurs années après leur accouchement. Même si, en 2024, les crédits d'impôt pour le conjoint inactif étaient limités aux personnes s'occupant d'enfants jusqu'à 3 ans, le système d'imposition et de prestations sociales dissuade les parents à faibles revenus, en particulier les mères, de retourner au travail. De même, les abattements fiscaux élevés pour les conjoints sans activité professionnelle et les prestations familiales incitant le parent le moins bien rémunéré à prendre de longs congés découragent les parents, en particulier les mères, de travailler ou de chercher un emploi. La taxation du second revenu était supérieure à la moyenne de l'UE en 2023 et au coin fiscal d'une personne célibataire pour un même niveau de revenu. Encourager le parent le moins bien rémunéré à travailler ou à chercher un emploi permettrait également de générer davantage de recettes pour soutenir les administrations de sécurité sociale et les finances publiques dans leur ensemble.

(44) La part des femmes sur le marché du travail, en particulier des femmes ayant de jeunes enfants, est également bridée par le manque de services d'éducation et d'accueil de la petite enfance ainsi que de soins de longue durée. Les parents d'enfants âgés de moins de quatre ans ont du mal à trouver des services de garderie, ce qui dissuade de travailler le parent qui gagne le moins. Dans la catégorie des 25 à 34 ans, la différence de taux d'emploi entre les hommes et les femmes s'élevait à 36,1 pp en 2024 (contre 25,2 pp en moyenne dans l'UE), ce qui revient à dire que la Tchéquie compterait près de 67 000 femmes supplémentaires au travail si l'écart du taux d'emploi entre les hommes et les femmes se situait dans la moyenne de l'UE.

(45) Les pénuries de travailleurs et l'inadéquation des compétences demeurent des défis urgents, qui entravent la compétitivité de l'économie tchèque. Il serait possible de remédier à ces problèmes en facilitant les transitions entre les emplois, notamment en prenant des mesures visant à renforcer l'accessibilité des logements ou à réformer les professions réglementées afin d'aplanir les obstacles importants à la certification professionnelle. En outre, la Tchéquie est le pays de l'UE qui a accueilli le plus grand nombre d'Ukrainiens déplacés bénéficiant d'une protection temporaire. Plus de 50 % d'entre eux occupent des postes moins qualifiés que ceux qu'ils occupaient en Ukraine, la langue étant clairement un obstacle. En outre, environ 30 % de ces personnes citent la difficulté à faire reconnaître leurs qualifications comme un obstacle à l'obtention d'un meilleur emploi. La simplification de la procédure de reconnaissance des qualifications étrangères et l'augmentation de la participation au marché du travail des groupes sous-représentés, y compris des personnes déplacées en provenance d'Ukraine bénéficiant d'une protection temporaire et des Roms, pourraient atténuer les tensions sur le marché du travail.

(46) Le taux de participation à l'enseignement supérieur et le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur diminuent, ce qui accentue la pénurie de travailleurs qualifiés. Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans diminue constamment depuis 2021. Il s'agit du quatrième taux le plus bas de l'UE (33,5 % contre 44,2 % en moyenne dans l'UE), loin de l'objectif de 45 % fixé par l'UE. Entre 2016 et 2021, le nombre d'étudiants inscrits a chuté de 11,6 % et les taux de décrochage scolaire restent élevés.

(47) Les taux élevés de décrochage scolaire, en particulier dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), et la baisse du nombre d'inscriptions aux programmes STIM depuis 2017 sont des défis systémiques. En 2022, seules 11,9 femmes sur mille âgées de 20 à 29 ans ont obtenu un diplôme dans les domaines des STIM, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (15,1). Le taux élevé de décrochage scolaire dans les établissements d'enseignement supérieur tchèques s'explique en partie par l'insuffisance de l'orientation professionnelle et par le manque de soutien financier aux étudiants.

(48) La Tchéquie manque d'écoles secondaires générales et les possibilités qu'ont les élèves de passer d'une filière d'enseignement général à une filière d'enseignement spécialisé sont peu nombreuses, ce qui limite leurs chances de suivre avec succès des études supérieures. Alors que l'intérêt des élèves pour l'enseignement supérieur s'est fortement accru au cours des 30 dernières années, le nombre des écoles secondaires générales n'a pas suivi le rythme de la demande. La pénurie d'écoles secondaires générales pousse les élèves à s'inscrire dans des établissements d'enseignement technique moins compétitifs, d'où une spécialisation précoce. Si les deux tiers des personnes ayant bénéficié d'un enseignement professionnel poursuivent des études supérieures, leurs taux de réussite sont néanmoins inférieurs à ceux des élèves de l'enseignement général, ce qui explique en partie que le taux de diplômés de

l'enseignement supérieur soit constamment bas. Pour relever ces défis, la Tchéquie a récemment annoncé des mesures visant à créer de nouvelles filières combinant matières générales et matières professionnelles et cherche à moderniser les programmes d'enseignement et de formation professionnels pour les adapter aux besoins du marché du travail. Afin de mieux préparer au marché du travail les élèves ayant achevé l'enseignement secondaire et de faciliter leur transition vers l'enseignement supérieur, il faudrait chercher encore plus particulièrement à i) étendre les possibilités de formation par le travail, ii) faciliter les transitions de l'école vers l'emploi, iii) accroître les passerelles entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire professionnel, iv) renforcer les capacités des écoles secondaires générales, et v) diversifier l'enseignement supérieur et élargir l'accès à cet enseignement,

RECOMMANDE que la Tchéquie s'attache, en 2025 et 2026:

1. à renforcer les dépenses globales et l'état de préparation en matière de défense et de sécurité tout en veillant à la soutenabilité de la dette, conformément aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025. à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 21 janvier 2025, tout en utilisant la marge permise par la clause dérogatoire nationale pour l'augmentation des dépenses de défense; à réduire la charge fiscale pesant sur les travailleurs à bas salaires; à augmenter les recettes provenant des taxes foncières récurrentes; à améliorer les mesures incitant les personnes proches de la retraite à continuer de travailler;

2. étant donné les délais applicables, en vertu du règlement (UE) 2021/241, pour l'achèvement en temps utile des réformes et des investissements, à accélérer la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU; à accélérer la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion (FEDER, FTC, FSE+, FC) en s'appuyant, s'il y a lieu, sur les possibilités ouvertes par l'examen à mi-parcours; à tirer le meilleur parti des instruments de l'UE, notamment des possibilités offertes par le programme InvestEU et la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», afin d'améliorer la compétitivité.

3. à renforcer la capacité de l'administration publique tchèque à attirer, retenir et développer les talents, en particulier afin d'attirer les personnes possédant des compétences dans les domaines de l'analyse, de la gestion et de l'informatique; à renforcer les capacités de pilotage stratégique afin d'améliorer la cohérence des politiques; à simplifier la planification urbaine et réduire la charge administrative en améliorant la numérisation, les capacités et la gestion des services d'urbanisme; à encourager et simplifier la coopération entre les administrations municipales; à soutenir le renforcement des capacités administratives et cibler ce soutien sur les régions structurellement défavorisées;

4. à renforcer les marchés des capitaux, l'accès des entreprises au financement non bancaire et les conditions d'épargne, d'investissement et d'innovation en promouvant les investissements des ménages sur les marchés des capitaux et en améliorant l'efficacité des produits d'épargne à long terme existants pour mobiliser de nouveaux investissements à long terme; à encourager les investisseurs institutionnels à acquérir des actions cotées et non cotées et à participer au capital-risque et au capital-investissement; à accroître l'utilisation des instruments financiers, notamment en renforçant la capacité de la banque nationale de développement à mobiliser des fonds privés pour stimuler la compétitivité et la décarbonation de l'économie; à soutenir la création de start-up et d'entreprises dérivées, par exemple en améliorant la législation relative aux plans d'options sur actions pour salariés; à stimuler l'innovation, notamment en facilitant le transfert de technologies du monde universitaire vers les entreprises; à mieux exploiter le potentiel des déductions fiscales en faveur de la R & D pour stimuler l'innovation dans le secteur privé;

5. à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, notamment en ce qui concerne le transport routier, le chauffage et la production d'électricité; à encourager davantage le déploiement de capacités d'énergies renouvelables à grande échelle, notamment en organisant des enchères pour les énergies renouvelables et en promouvant le recours aux accords d'achat d'électricité à long terme; à accroître les investissements dans les réseaux électriques afin de renforcer les services de flexibilité sans combustibles fossiles et de permettre l'électrification des transports et des processus industriels; à assurer la mise en œuvre rapide de toutes les fonctionnalités du centre de données sur l'électricité; à adopter des mesures visant à réduire la consommation d'énergie et l'intensité carbone du secteur du bâtiment, en particulier du parc immobilier public;

6. à réduire les mesures sociofiscales qui découragent les parents de retourner au travail et améliorer l'offre de services de garde d'enfants afin d'encourager un plus grand nombre de femmes à entrer sur le marché du travail; à renforcer la compétitivité de l'économie et réduire les pénuries de main-d'œuvre en remédiant à l'inadéquation des compétences, en simplifiant la reconnaissance des qualifications étrangères et en accroissant la participation des groupes sous-représentés au marché du travail; à améliorer les résultats scolaires en accroissant la participation à l'enseignement supérieur, en

réduisant les taux de décrochage scolaire et en soutenant davantage les étudiants; à accroître le nombre d'étudiants et de diplômés dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, en particulier parmi les femmes; à élargir l'accès à l'enseignement secondaire général, permettre aux élèves de passer de l'enseignement général à l'enseignement professionnel et apporter un soutien accru aux écoles et aux élèves défavorisés, notamment aux élèves roms.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2025.

Par le Conseil

La présidente

S. LOSE